

Indre-et-Loire
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

Procès verbal du Conseil Municipal

Vendredi 9 Septembre 2016

L'An deux mille seize, le vendredi 9 Septembre à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU, convoqué le 1^{er} Septembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

Présents : M M. SABARD, BOITEAU, DELAUNAY, MALBRAND, de ROFFIGNAC, AULIN, BRANDELY, CELLERIN, COCHEREAU et PAINEAU.

Excusés : Mme CHAUMETTE, ayant donné pouvoir à Mme COCHEREAU, Mme FEISTL à M. CELLERIN, Mme GODEAU à M. SABARD, Mme MATHURIN à M. AULIN, M. PINAULT à M. BOITEAU.

Secrétaire de séance : M. BOITEAU

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 1^{er} Juillet 2016 qui a été affiché à la porte de la Mairie à compter du 4 Juillet 2016, et mis en ligne sur le site internet.

Point sur le PLU en cours d'élaboration

Monsieur le Maire indique que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, sur lequel a eu lieu un débat lors de la précédente séance, est l'élément essentiel du dossier qui conditionne la suite de la procédure.

En effet, les élus ont défini des objectifs de développement, le bureau d'études va les traduire dans un projet de plan de zonage, qui devrait être présenté en commission PLU début Octobre.

Contrat groupe pour l'assurance du personnel communal

2016-1.4-040

Monsieur le Maire rappelle que le contrat groupe pour l'assurance du personnel communal, souscrit par délibération du 26 Octobre 2012 pour la période 2013-2016, arrive à échéance le 31 Décembre 2016, et que le Conseil Municipal a confié au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire la mission de relancer une consultation.

Il expose que le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a communiqué les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

décide :

- Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la période 2017-2020, aux conditions suivantes :
 - Compagnie retenue : CNP Assurances
 - Courtier gestionnaire : Sofaxis
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Gestion du contrat : assurée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2017 avec possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois,
 - Catégories de personnel assuré, taux de cotisation et garanties souscrites :
 - ✓ agents titulaires et stagiaires CNRACL - tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire : 5,85 %
 - ✓ agents IRCANTEC – tous risques avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire : 1,15 %
Etant entendu que les taux sont garantis pendant 2 ans par l'assureur.
 - Assiette de cotisation :
 - ✓ Traitement indiciaire brut

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

- Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,

Régularisation de la participation à la garderie périscolaire et VC n° 1 2016-7.1-041

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne l'association Familles Rurales qui assure 2 services : la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs pour les animations les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Si le fonctionnement de l'accueil de loisirs est cofinancé par 5 communes (Beaulieu, Genillé, Le Liège, Céré-la-Ronde et Ferrière), en revanche, la garderie périscolaire relève de la compétence exclusive de notre commune, et doit être financée en totalité par notre budget.

Lors de l'élaboration du budget communal 2016, une subvention de 7 100,00 € en faveur de l'association Familles Rurales a été inscrite au compte 6574, d'après un tableau prévisionnel présenté par le bureau le 9 Février 2016, comprenant :

- 600,00 € pour la garderie périscolaire
- 6 500,00 € pour l'accueil de loisirs.

Un bilan après la période estivale fait apparaître, d'une part, que la garderie périscolaire est déficitaire, et d'autre part, que la répartition des charges entre les 2 services a été erronée. Il faut noter en outre la suppression d'une aide au titre de la PMI qui était versée par le Département.

Une nouvelle simulation en date du 4 Septembre 2016, prenant en compte ces éléments, met en évidence la nécessité d'augmenter la participation de notre commune qui passerait à 9 700,00 € comprenant :

- 7 700,00 € pour la garderie périscolaire

- 2 000,00 € pour l'accueil de loisirs.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de réaliser un virement de crédit de 2 100,00 € en section de Fonctionnement, au compte 6574, par transfert de 500,00 € du compte 60623 (Alimentation) et 1 600,00 € du compte 6226 (Honoraires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce Virement de Crédit n° 1 au titre de l'exercice 2016.

Installation d'une borne à incendie et VC n° 2

2016-7.1-042

Monsieur le Maire explique que des travaux de rénovation de voirie ont été prévus au Budget 2016, dont une partie sur des voies mitoyennes avec la commune de Beaulieu-les-Loches (rue du Casse Cou et rue du Puits Gibert) avec un financement partagé.

Ce chantier a été l'occasion de procéder à une mise aux normes des réseaux de défense contre l'incendie et la décision a été prise d'installer une borne à incendie rue du Puits Gibert.

La dépense s'élevant à 5 136,51 € TTC - notre part : 2 568,26 € TTC – n'ayant pas été prévue au Budget 2016, Monsieur le Maire propose de réaliser un virement de crédit de 2 598,00 € en section d'Investissement, au compte 2151-32, par transfert de : 1 262, 00 € du compte 1641 (emprunts), 864,00 € du compte 21318-27 (travaux à l'atelier) et 472,00 € du compte 21534-30 (éclairage public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce Virement de Crédit n° 2 au titre de l'exercice 2016.

Location d'installations sportives au club de Football de Loches

2016-3.3-043

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 22 Juin 2016, il a été sollicité par M. Frédéric LARDY, président du LAC Football, pour l'utilisation de nos installations sportives pour leurs entraînements à raison de 2 séances hebdomadaires, plus certains matches le samedi. Cette demande est motivée d'une part, par des travaux au Cosec, et d'autre part, par une augmentation de leurs effectifs.

Vu l'avis favorable de M. Thierry FRESNEAU, président du Football Club de la commune, le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserve que le LAC Football verse une participation financière de 120,00 € par mois effectif d'utilisation, à titre de dédommagements pour les charges courantes, et qu'une convention précise les conditions de cette occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Bulletin municipal

La rédaction des articles du bulletin municipal, leur mise en page, leur relecture, ainsi que la composition de la maquette représentent un lourd travail qui ne peut plus être assuré par le secrétariat de Mairie.

Monsieur le Maire demande la reprise de cette mission par la commission communication.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part d'un appel aux bénévoles lancé par le CIAS de Loches, en particulier pour la collecte alimentaire qui aura lieu les 25 et 26 Novembre prochains.
- Il indique qu'à partir du 12 Septembre, un cours de Hatha-Yoga sera dispensé tous les lundis à 18h30 dans la salle polyvalente.
- Concernant l'accès au Haut Débit, M. de ROFFIGNAC fait part de nombreux dysfonctionnements, surtout depuis le remplacement de l'antenne sur la toiture de la Mairie, et déplore que la société RLAN n'y apporte pas de réponse.
Il demande qu'un courrier soit transmis au Conseil Départemental, pour information.
- Monsieur MALBRAND demande que les élus en charge du site internet communal veillent à sa mise à jour régulière.
- Concernant le Syndicat de Transport Scolaire du Lochois, Monsieur BOITEAU demande, pour la rentrée 2017, qu'une solution soit trouvée pour envoyer les cartes de bus aux familles par courrier.
En raison d'une confusion générale entre le secrétariat de Mairie et le secrétariat du syndicat, le secrétariat de Mairie a reçu des appels téléphoniques incessants, puis accueilli un défilé permanent d'usagers pendant quinze jours, pour le compte du syndicat, ce qui est incompatible avec le fonctionnement normal du service.
Monsieur le Maire confirme et ajoute que ce dysfonctionnement ne doit pas se renouveler en 2017.
Le Conseil Municipal propose une solution : augmenter de 2 € la cotisation des familles pour permettre un envoi des cartes par courrier.
M. AULIN, président du syndicat, en prend acte et rappelle les difficultés de mise en place du logiciel Pégase, qui a créé un surcroît de travail.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres,